

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2019

DÉCISION N° 2019 / 157 / CHU RENNES / 1

PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-17 et suivants,
- vu le courrier et le dossier annexé adressés le 25 octobre 2019 de Madame Véronique ANATOLE TOUZET, Directrice générale du CHU de Rennes, demandant la désignation d'un garant dans le cadre du projet de reconstruction du CHU de Rennes,

Considérant que :

- ce projet comporte des enjeux socio-économiques locaux, d'aménagements et environnementaux importants,

DÉCIDE :

Article 1 :

Mesdames Karine BESSES et Chloé CANTON sont désignées garantes de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du CHU de Rennes.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au journal officiel de la République.

La Présidente



Chantal JOUANNO